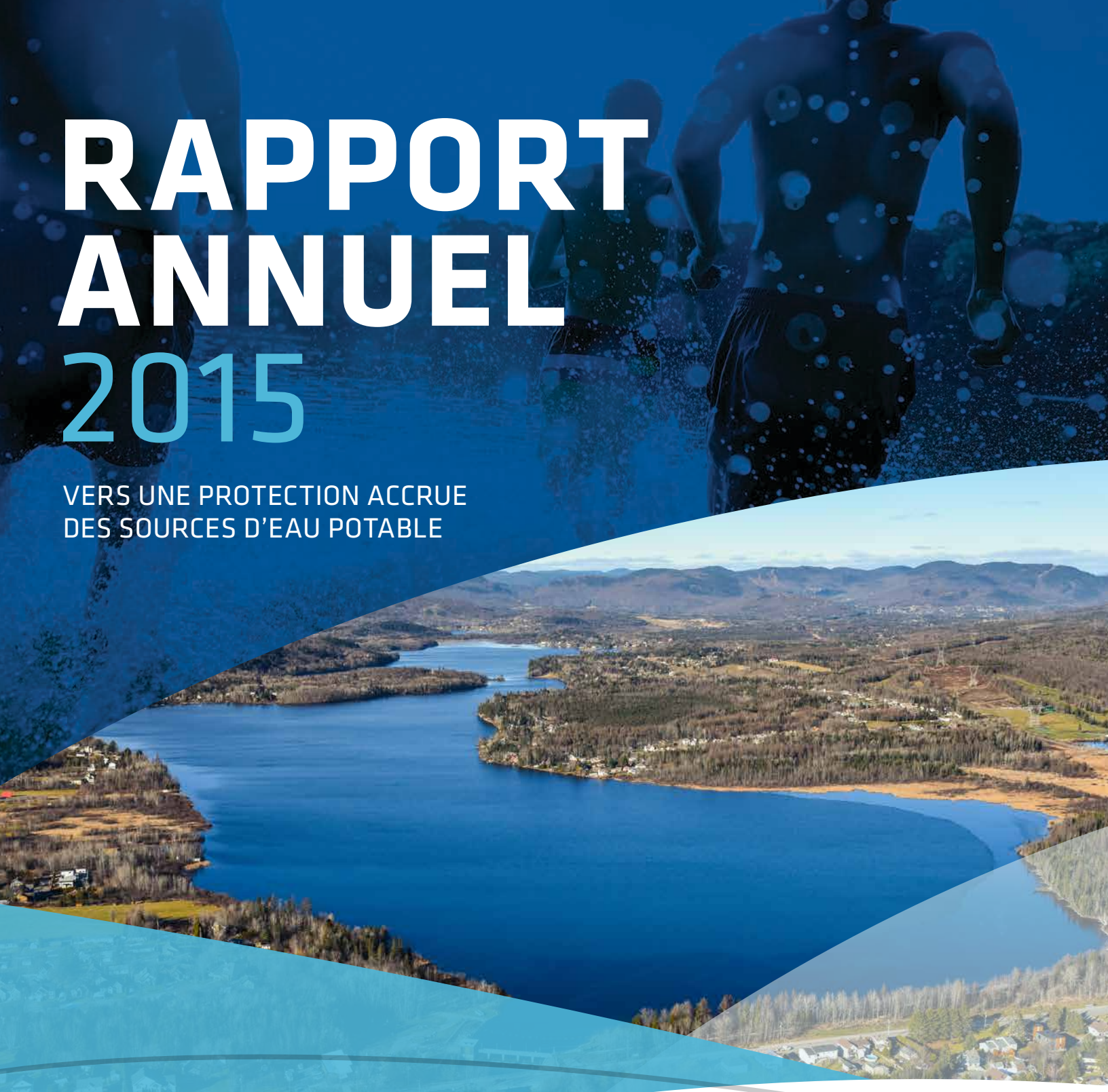
RAPPORT ANNUEL 2015

VERS UNE PROTECTION ACCRUE
DES SOURCES D'EAU POTABLE



Communauté métropolitaine de Québec

ISBN 978-2-923826-21-9
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2016

Rédaction : mai 2016

100 %

RECYCLÉ
Papier fait à partir de matériaux recyclés
FSC® C103452

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT | 4

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL | 5

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC | 6

REVUE DES ACTIVITÉS | 8

- L'aménagement du territoire et le développement régional | 9
- L'environnement et l'eau | 16
- La gestion des matières résiduelles | 21
- Le transport et la mobilité | 26
- Le Saint-Laurent | 30
- La géomatique et les communications | 35

LA GOUVERNANCE | 38

LES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE | 42

ÉTATS FINANCIERS 2015 | 44

MESSAGE DU PRÉSIDENT



C'est avec fierté que je vous présente le rapport annuel 2015 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

On ne peut évidemment parler de l'année qui vient de s'écouler sans d'abord et avant tout rappeler les nombreux efforts consentis par l'organisation pour protéger une de ses principales ressources : l'eau potable. Études scientifiques, rencontres politiques et citoyennes ainsi que visites terrain se sont succédées tout au long de l'année pour permettre aux élus municipaux et à la population de prendre véritablement conscience de l'ampleur du défi auquel notre région est confrontée.

Les élus désirent en effet offrir à leurs citoyens une eau potable de qualité. À ce défi de santé publique s'ajoutent l'obligation de protéger un environnement fragilisé par le développement urbain ainsi que la volonté de favoriser la croissance économique à long terme de la région métropolitaine de Québec. Ce triple défi s'est traduit, en fin d'année, par l'adoption d'un moratoire sur la majorité du développement résidentiel dans les bassins versants des prises d'eau des rivières Saint-Charles et Montmorency. Les décisions qui seront prises au cours de l'année à venir viendront moduler cette interdiction.

L'année 2015 a également été marquée par le début des travaux d'aménagement du réseau d'espaces verts et bleus métropolitains, par la publication d'un projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles pour la rive nord du territoire, par l'acquisition de connaissances sur les enjeux liés au projet Oléoduc Énergie Est et par la publication d'un vaste portrait du fleuve Saint-Laurent et de ses accès publics.

Tous les gestes posés par la CMQ visent à favoriser le développement durable des 28 municipalités du territoire et à rendre la région métropolitaine plus attrayante et mieux structurée pour affronter les défis auxquels toutes les grandes agglomérations du monde sont confrontées.

C'est ensemble que nous pourrons y arriver. Je remercie donc toutes celles et tous ceux qui ont permis de tels accomplissements. Je profite également de l'occasion pour remercier M. Marc Rondeau, directeur général de l'organisation de 2002 à 2016, pour les efforts incessants dont il a fait preuve au fil des ans.

Le président,

Régis Labeaume, maire de Québec

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



La lecture du présent portrait des activités 2015 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) donne la juste mesure de l'étendue des compétences de l'organisation, mais également de sa souplesse et du professionnalisme de son équipe.

La protection des sources d'eau potable a bien entendu marqué de manière toute particulière le quotidien de l'organisation tout au long de l'année. Les ententes administratives signées avec le réputé consortium de recherche Ouranos, l'acquisition de connaissances scientifiques sur les effets secondaires du développement immobilier et les activités de sensibilisation de la population ont occupé une grande partie du temps de travail de la CMQ.

Malgré le désir avoué de prioriser cet enjeu, d'importantes ressources ont également été consacrées au développement de la trame verte et bleue métropolitaine et au soutien offert aux composantes de la CMQ qui sont en voie d'adapter leurs outils de planification aux mesures comprises dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) du territoire. La publication d'un rapport de suivi et de mise en œuvre du PMAD aura permis de se faire une idée plus exacte des effets réels de ce plan sur le territoire.

La révision en profondeur du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles Rive-Nord constitue également un travail de longue haleine, que ce soit à cause des nombreuses informations factuelles qui doivent être colligées, des orientations politiques à prendre ou de la logistique à mettre en place pour consulter la population et les organismes intéressés par le sujet.

La construction d'un éventuel oléoduc sur le territoire de la CMQ et le transport de matières dangereuses ont aussi nécessité de nombreuses recherches. Le transport en commun constitue un autre enjeu de nature métropolitaine. La poursuite du projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté, le financement du laissez-passer métropolitain de transport en commun et le soutien apporté par la CMQ à l'utilisation de modes de transport alternatifs à l'auto-solo se sont poursuivis tout au long de l'année 2015.

La mise en ligne du nouveau site Internet de la CMQ, les nombreux services offerts par l'équipe de géomatique ainsi que l'animation de la Table de concertation régionale sur la gestion intégrée du Saint-Laurent ne sont que quelques autres exemples de l'énorme travail accompli par le conseil et par l'équipe de la CMQ au cours de l'année qui vient de s'écouler.

Le directeur général et trésorier par intérim,



Robert Masson

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE

SA MISSION : *BÂTIR. DANS UN MÊME ESPRIT.*

Ces quelques mots résument bien la mission de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), créée en 2002 pour faire émerger une vision commune et mieux coordonner le développement de la deuxième grande région métropolitaine du Québec.

SON TERRITOIRE

La Communauté métropolitaine de Québec réunit espaces verts et villes, patrimoine et modernité, dans une cohabitation harmonieuse, créatrice d'une remarquable qualité de vie.

Cette communauté comprend deux grandes villes, Québec et Lévis, les municipalités de Saint-Augustin-de-Desmaures et L'Ancienne-Lorette ainsi que 24 localités appartenant à trois municipalités régionales de comté, les MRC de La Jacques-Cartier, de L'Île-d'Orléans et de La Côte-de-Beaupré. En 2015, près de 800 000 personnes y habitaient. Le territoire lui-même est considérable, 3 411 km^2, auquel on ajoute les territoires non organisés (TNO) assujettis aux décisions de la CMQ en matière d'aménagement du territoire, pour former un tout de 9 500 km^2.

SES COMPÉTENCES

Au début des années 2000, le gouvernement du Québec créait les communautés métropolitaines de Québec et de Montréal, afin que les deux grands pôles socio-économiques de la province puissent, mieux outillés, affronter les défis du XXI^e siècle.

La Communauté métropolitaine de Québec a alors reçu plusieurs mandats et les pouvoirs nécessaires à leur réalisation. Elle doit appliquer une vision globale du développement dans certains champs de compétence.

Certains d'entre eux sont obligatoires, dont **l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) du territoire**, la **planification de la gestion des matières résiduelles**, l**e partage de la croissance de l'assiette foncière** ainsi que **le transport en commun métropolitain**.

Organisme de planification, de coordination et de financement, la CMQ conçoit des plans, développe des stratégies et édicte des règlements, en partenariat avec ses constituantes, dans une perspective de développement durable et en s'appuyant sur des études réalisées à cette fin.


Stoneham-
et-Tewkesbury
Saint-Gabriel-
de-Jacques-Cartier
Lac-Saint-
Joseph
MRC LA JACQUES-CARTIER
Fossambault-
sur-le-Lac
Lac-
Delage
Shannon
Lac-
Beauport
Sainte-Brigitte-
de-Laval
Sainte-
Catherine-
de-la-Jacques-
Cartier
Sainte-Anne-
de-Beaupré
Saint-Ferréol-
les-Neiges
Sainte-Tite-
des-Caps
AGGLOMÉRATION
DE QUÉBEC
MRC LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
L'Ange-
Gardien
Château-
Richer
Beaupré
Saint-
Joachim
Saint-
Augustin-
de-Desmaures
Boischatel
Saint-Louis-
de-Gonzague-
du-Cap-Tourmente
L'Ancienne-
Lorette
Québec
Saint-Pierre-
de-l'Île-d'Orléans
Sainte-Famille
Saint-François-
de-l'Île-d'Orléans
Sainte-
Pétronille
MRC L'ÎLE-D'ORLÉANS
Saint-Laurent-
de-l'Île-d'Orléans
Saint-Jean-
de-l'Île-d'Orléans
LÉVIS

REVUE
DES ACTIVITÉS



L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Les médias en font régulièrement état, les citoyens sont de plus en plus préoccupés par la qualité du milieu qu'ils habitent. Le développement des espaces récréatifs, la protection du territoire et des activités agricoles, la fluidité de la circulation, la densification du milieu bâti ou les accès publics au fleuve, pour ne nommer que ceux-ci, font régulièrement la manchette.

C'est avec cette trame de fond à l'esprit que les élus municipaux ont adopté le **Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) du territoire** de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), entré en vigueur à l'été 2012. Les gestes posés par l'organisation au cours de l'année qui vient de se terminer découlent directement de la mise en œuvre de ce plan.

LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mise de l'avant dans le PMAD, la trame verte et bleue métropolitaine vise à préserver et à mettre en valeur des espaces naturels d'importance du territoire pour qu'ils soient davantage accessibles à la population.

Initialement, douze projets apparaissaient au protocole d'entente signé entre la CMQ et le gouvernement du Québec comme étant admissibles à une aide financière de la part de ces deux partenaires. Rappelons que le choix de ces projets et leur réalisation relèvent des municipalités, le rôle de la CMQ consistant à développer une vision structurante et à élaborer une planification d'ensemble de la trame verte et bleue métropolitaine.

En décembre 2015, la Ville de Lévis demandait à la Communauté métropolitaine de Québec de revoir ce protocole afin d'y ajouter le parc de la rivière Etchemin, un projet porteur qui permettra notamment de relier les quartiers résidentiels avoisinants par des liens cyclables et des sentiers piétonniers, agrémentés d'aires de repos et d'interprétation. La décision finale (positive) sur cet ajout a été prise en début d'année 2016.

Si l'année 2014 avait été marquée par le parachèvement de la planification des divers projets, l'année 2015 a surtout été consacrée au début des travaux d'aménagement et de construction par les municipalités concernées. Les dépenses totales effectuées en 2015 ont atteint 3,3 M$. Elles ont notamment permis :

DANS L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

- L'aménagement de sentiers pédestres, d'une piste cyclable, de belvédères et d'aires de repos (Parc linéaire de la rivière Beauport) ;
- La construction d'une passerelle (Parc linéaire de la rivière du Berger) ;
- La réalisation de travaux de signalisation, l'aménagement de sentiers et de plantations ainsi que l'achat de mobiliers urbains (Parc naturel du mont Bélair).

À LÉVIS

- Des travaux de déboisement et l'élaboration de panneaux d'interprétation (Parc de la Pointe-De-La Martinière) ;
- Des travaux de construction d'un sentier (La Grande plée Bleue) ;
- La construction d'une passerelle (Parc des Chutes-de-la-Chaudière) ;
- L'acquisition d'un terrain de 1,6 km^2 (Parc de la rivière Etchemin).

DANS LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER

- L'étude du concept d'aménagement de deux projets (raccordement Liseuse-Vélopiste et piste cyclable Lac-Beauport/Sainte-Brigitte-de-Laval).

DANS LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

- La réalisation de travaux d'arpentage et de tests de sol (Parc riverain de L'Ange-Gardien) ;
- Des travaux d'arpentage et d'inspections des infrastructures maritimes (quai de Sainte-Anne-de-Beaupré).

Parallèlement à ces travaux réalisés sur le terrain, la CMQ rendait public ***Milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité sur le territoire de la CMQ***. Préparé en collaboration avec Conservation de la nature Canada, ce rapport de 64 pages identifie les milieux contribuant le plus à préserver la biodiversité du territoire en tenant notamment compte des milieux naturels protégés, des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées et des systèmes forestiers exceptionnels.



L'année 2015 a également été consacrée à pousser plus loin la réflexion entreprise par la CMQ afin de mettre en valeur les milieux naturels et récréotouristiques d'intérêt, d'assurer leur connectivité et de préserver la biodiversité de son territoire. En avril, elle rendait public un document de réflexion intitulé ***La trame verte et bleue - Organisation et structuration***. La CMQ y brosse un bref portrait d'expériences étrangères et nationales en matière de protection et de mise en valeur des espaces verts, puis présente les orientations et principes qui la guideront en matière d'organisation de cette trame au cours des années à venir.

Parmi les axes d'intervention retenus, le parcours du fleuve a été jugé prioritaire. La seconde moitié de l'année 2015 a permis à l'équipe de la CMQ de caractériser 89 accès publics au fleuve, d'en dresser le portrait, de décrire les liens fluviaux et terrestres entre les différents accès répertoriés et d'effectuer un survol de cas comparables pouvant servir de sources d'inspiration. Le répertoire produit sera rendu public en 2016.

En début d'automne, la CMQ octroyait finalement un mandat à une firme externe pour la réalisation du plan d'ensemble du parcours des monts et collines, second axe d'intervention de la trame verte et bleue. À terme, ce parcours permettra de mettre en valeur le piedmont des Laurentides.



VÉLO-QUÉBEC MIS À CONTRIBUTION

À l'été, la CMQ a demandé à Vélo-Québec de lui tracer l'état de situation du réseau cyclable de son territoire, incluant des recommandations concernant son développement, son exploitation et son financement. Le rapport sera remis à la CMQ en 2016.



PAYSAGES

L'EXPERTISE DE LA CMQ MISE À PROFIT PAR L'ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC

Depuis plusieurs années déjà, villes, régions et pays à travers le monde reconnaissent que la préservation ou l'amélioration des paysages constitue une approche efficace en vue de maintenir ou d'augmenter la qualité du cadre de vie. La CMQ a développé une expertise particulière en la matière.

Invitée par l'AARQ à décrire comment elle a relevé ce défi, la CMQ a présenté certains des outils qu'elle a développés au cours des dernières années.

Parmi ceux-ci, notons l'Atlas des unités de paysage, quelques-unes des stratégies du PMAD, l'outil informatique GéoPanorama, les plans directeurs de paysages, les valorisations paysagères, certaines simulations ainsi que la Carte 3D du territoire.

Tous ces outils ont été mis à profit par la CMQ au cours de l'année 2015, notamment dans le dossier de la trame verte et bleue métropolitaine et dans celui des accès publics au fleuve Saint-Laurent.



ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Au cours de l'année 2015, les élus du territoire de la CMQ et ceux des MRC de Portneuf, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, réunis au sein du Forum régional des élus, ont convenu de travailler ensemble à l'élaboration d'une stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires. Cette dernière servira à la mise en œuvre d'actions prioritaires collectives sur le territoire de la Capitale-Nationale, incluant la Ville de Lévis.

La CMQ a été nommée administratrice de l'entente signée à cet égard. Un nouveau coordonnateur a d'ailleurs été engagé par la CMQ pour mener à bien la tâche d'élaborer cette stratégie.

Une première rencontre des intervenants concernés s'est déroulée en décembre. En plus de préparer un échéancier de travail, ils ont commencé à dresser le portrait de la zone et des activités agricoles de la région, le plus souvent à partir des outils de planification déjà en place (plans de développement des zones agricoles et vision du développement des activités agricoles et agro-alimentaires de l'agglomération de Québec). Les travaux reliés à l'élaboration de cette stratégie s'accéléreront au cours du printemps 2016.



LA CONCORDANCE AU PMAD SE POURSUIT

La MRC de L'Île-d'Orléans et la MRC de La Jacques-Cartier ont terminé à l'automne les travaux de concordance de leurs schémas d'aménagement aux priorités et stratégies du PMAD. Ces schémas d'aménagement respectent les mesures édictées par le PMAD à l'égard de la saine gestion de l'urbanisation, de la protection des paysages et de la mise en valeur du réseau vert et bleu.

À l'occasion de sa séance de décembre, le conseil de la CMQ a cependant invité la MRC de L'Île-d'Orléans à élaborer, dès que possible, le plan de requalification de l'entrée de l'île, tel que mentionné dans son schéma d'aménagement révisé, en prenant en compte la protection et la mise en valeur du bassin visuel rapproché du fleuve Saint-Laurent ainsi que la construction du nouveau pont.

Rappelons que le processus de concordance au PMAD des schémas d'aménagement et de développement vise la traduction concrète de l'ensemble des priorités et des stratégies du PMAD dans les outils de planification locaux. Ce processus progresse donc rondement et devrait être achevé d'ici la fin de l'année 2016 dans toutes les composantes de la CMQ.

Cet exercice de planification fondamental permettra, à terme, de mieux encadrer l'utilisation du territoire et de ses ressources, d'assurer un développement économique durable, de préserver et d'améliorer le caractère distinctif du territoire sur le plan culturel, naturel et paysager et d'accroître la qualité de vie des citoyens.

LES ACTEURS DE L'IMMOBILIER PARTICIPENT À LA RÉFLEXION SUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

À la demande de ses membres, l'Institut de développement urbain du Québec (IDU) a mis en place une démarche de réflexion prospective du développement du territoire métropolitain de Québec, « Québec 2050 ».

Cette démarche visait à proposer, pour la région métropolitaine de Québec, une vision intégrée d'aménagement et de développement urbain à l'horizon 2050 en s'appuyant sur les documents de planification déjà adoptés par les institutions municipales. Des acteurs socioéconomiques ainsi que des représentants du monde immobilier, de la CMQ, des Villes de Québec et de Lévis et de la MRC de La Côte-de-Beaupré y ont participé. Les résultats de ces réflexions ont été présentés lors d'un colloque tenu le 10 mars.

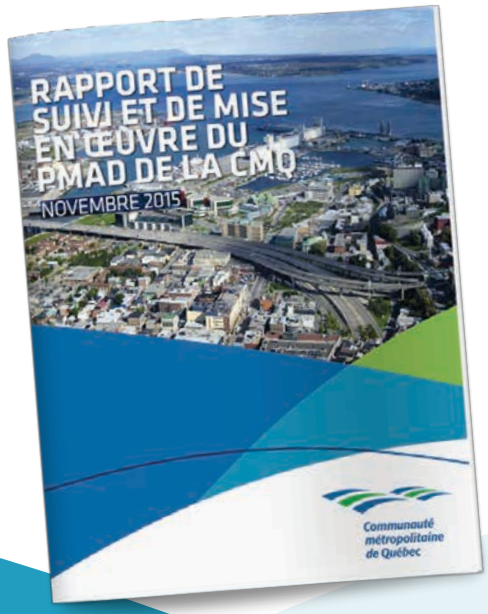
Partenaire financier de l'événement, la CMQ a accepté de siéger à la table des acteurs lors de ce colloque. Elle était représentée par son président et son vice-président, MM. Régis Labeaume et Gilles Lehouillier.

RAPPORT DE SUIVI ET DE MISE EN ŒUVRE DU PMAD

L'entrée en vigueur, en 2012, d'un plan aussi ambitieux que le PMAD exigeait qu'un suivi rigoureux de ce dernier permette de faire le point sur l'impact qu'il a véritablement eu sur le développement du territoire métropolitain.

En novembre 2015, la CMQ publiait son premier ***Rapport de suivi et de mise en œuvre du PMAD*** de la CMQ. Le processus de concordance au PMAD des schémas d'aménagement et de développement, soit la traduction concrète des priorités et des stratégies du plan dans les outils de planification locaux, y est décrit. Les nombreux partenariats ayant permis de porter divers projets d'envergure métropolitaine sont également abordés.

Les trois priorités métropolitaines, soit **STRUCTURER**, **ATTIRER** et **DURER** se retrouvent au cœur du rapport. Pour chacune d'entre elles, un rappel des objectifs poursuivis par le PMAD est présenté, suivi des interventions métropolitaines stratégiques ainsi que des exemples de projets du milieu contribuant à la mise en œuvre de la priorité concernée. Les indicateurs de suivi ont pour leur part été déclinés en fonction des 13 stratégies contenues dans le PMAD, tout en étant regroupés dans chacune des trois priorités. Un constat des tendances est présenté pour chacun des indicateurs. Ces derniers permettent notamment de mieux comprendre les changements survenus au cours des dernières années dans les façons de penser et d'aménager le territoire.



LES AVIS LÉGAUX, UN OUTIL DE COHÉRENCE

Le pouvoir légal octroyé à la CMQ d'émettre des avis découle de la volonté du gouvernement du Québec de s'assurer d'une certaine cohérence dans l'aménagement et le développement de la région métropolitaine de Québec.

C'est en vertu de ce pouvoir que le conseil de la CMQ s'est prononcé à dix-huit (18) reprises, au cours de l'année 2015, sur la conformité au PMAD des règlements de modifications des schémas d'aménagement des cinq composantes de la CMQ. Parmi ces avis, deux ont porté, comme on l'a vu précédemment, sur des règlements de concordance au PMAD. À cet effet, le conseil a approuvé et délivré, le 17 décembre 2015, les certificats de conformité à l'égard des règlements de concordance adoptés par les MRC de La Jacques-Cartier et de L'Ile-d'Orléans. L'entrée en vigueur de ces règlements sera effective à la suite de leur acceptation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Le conseil de la CMQ s'est également penché sur la proposition de règlement de conformité au PMAD déposé par la Ville de Lévis. Bien que dans son ensemble ce règlement satisfasse aux critères, aux prescriptions et aux cibles édictés au PMAD, le conseil a toutefois demandé à la Ville de Lévis d'apporter certaines précisions relativement aux densités résidentielles prévues aux abords des axes structurants.

Conformément à une autre disposition de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la CMQ émet également, à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, des avis sur les modifications aux schémas d'aménagement des MRC qui lui sont contiguës. Dix-neuf (19) de ces avis ont fait l'objet de résolutions de la part du comité exécutif au cours de l'année 2015. Cette disposition de la loi permet ainsi à la CMQ d'informer le ministre des effets appréhendés sur son territoire des choix d'aménagement et de développement retenus par les MRC périmétropolitaines. De façon générale, la CMQ informe le ministre des impacts sur la congestion routière métropolitaine découlant des agrandissements des périmètres urbains demandés à des fins résidentielles par ces MRC.



L'ENVIRONNEMENT ET L'EAU

Préoccupée par la qualité de l'eau acheminée aux prises d'eau de la région, la CMQ entamait, dès 2009, une vaste réflexion sur les mesures à prendre pour protéger cette importante ressource. Un premier règlement de contrôle intérimaire était d'ailleurs adopté dès 2010. Les années suivantes ont permis à la CMQ de poursuivre son travail de réflexion sur le sujet. L'année 2015 a marqué de manière toute particulière l'évolution de ce dossier.

Deux autres sujets en matière d'environnement ont également retenu l'attention de la Communauté au cours de l'année qui vient de s'écouler : le transfert des connaissances sur les eaux souterraines et la propagation appréhendée de l'agrile du frêne sur le territoire métropolitain.

PROTÉGER LES SOURCES D'EAU POTABLE, UNE NÉCESSITÉ

Depuis quelques années, plusieurs signes démontrent une dégradation des sources d'eau présentes sur le territoire métropolitain. Jusqu'à tout récemment, plusieurs estimaient que la meilleure façon de protéger cette eau était de la traiter au moment de son prélèvement. Cette façon de faire a cependant ses limites.

DES RAISONS D'AGIR

L'accélération du développement domiciliaire dans les bassins versants des prises d'eau du territoire, l'utilisation annuelle d'importantes quantités de sels de voirie, la production agricole de même que la gestion des eaux usées posent en effet divers problèmes auxquels les élus municipaux ne pouvaient se soustraire.

Comment rester insensible devant le vieillissement accéléré du lac Saint-Charles, devant l'érosion des sols dans les bassins versants alimentant une source d'eau potable, devant la pollution diffuse d'origine agricole ou devant l'arrivée progressive de contaminants émergents pharmaceutiques et cosmétiques dans le fleuve Saint-Laurent, pour ne nommer que ces enjeux ?

Dans un rapport réalisé pour le compte de la CMQ et rendu public en novembre 2015, la firme Roche concluait à la nécessité de contrôler les apports d'éléments nutritifs et le transport sédimentaire vers le lac Saint-Charles et la prise d'eau située en aval. La forte topographie, l'abondance des précipitations et la mince couche de sol présente en certains endroits du bassin versant justifiaient ces précautions, aux dires de la firme. Une analyse rigoureuse des futurs développements de chacun des sous-bassins devait également être faite.

OURANOS, UN PRÉCIEUX ALLIÉ

Au cours de l'été, la CMQ s'adjoignait les services du consortium de recherche Ouranos afin que ce dernier la seconde dans l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable. Conçu pour permettre à la CMQ d'intervenir rapidement sur le territoire, ce plan devait également permettre de donner suite aux obligations nouvelles faites aux municipalités de voir à la protection de leurs sources d'eau en vertu de l'entrée en vigueur, le 1er avril 2015, des dispositions applicables du Règlement sur le prélèvement des eaux et de leur protection (RPEP).

Au total, quatre ententes ont été conclues avec ce consortium de recherche regroupant quelque 450 scientifiques et professionnels issus de diverses disciplines. Ces ententes portent sur la réalisation d'un plan de protection des prises d'eau potable dans les bassins versants des rivières Saint-Charles et Montmorency, sur l'adhésion de la CMQ à Ouranos à titre de membre associé, sur un prêt de service ainsi que sur une contribution en service entre la CMQ et Ouranos.



LES ÉLUS MUNICIPAUX DE TOUT LE TERRITOIRE ASSOCIÉS À LA DÉMARCHE

Le 26 octobre, le président de la CMQ, M. Régis Labeaume, réunissait les maires du territoire afin d'échanger avec eux sur l'approvisionnement en eau et la protection des sources d'eau potable.

Sur la base des discussions et des orientations retenues lors de cette rencontre, un forum métropolitain, réunissant cette fois-ci l'ensemble des élus et les directeurs généraux des municipalités, était organisé au Centre de foires de Québec le 22 novembre. Près d'une centaine de participants, provenant de 24 des 27 municipalités du territoire, y ont participé.

Afin de réparer les erreurs du passé, de sécuriser le présent et de garantir l'avenir, la CMQ y a annoncé son intention de se doter d'un plan de protection des sources d'eau potable visant à réduire les risques de contamination de la source jusqu'au robinet en protégeant diverses zones en amont des prises d'eau. Les participants ont convenu de la nécessité d'agir de façon concertée et solidaire face au défi de la protection des sources d'eau potable.

DÉBUT DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DE LA POPULATION

Les efforts visant à sensibiliser l'ensemble des citoyens de la région métropolitaine de Québec, et à plus court terme les résidents des bassins versants des prises d'eau installées dans les rivières Saint-Charles et Montmorency, devaient également être entrepris.

Une capsule vidéo, disponible sur le site de la CMQ, a été produite pour sensibiliser les élus et les citoyens à la nécessité de protéger cette ressource. Elle a été visionnée à plus de 800 reprises. Pour bien cerner les divers problèmes liés à la dégradation des sources d'eau et leurs conséquences, une rencontre d'information et une tournée en hélicoptère d'une partie des bassins versants de la rivière Saint-Charles et de la rivière Montmorency ont également été offertes aux médias de la région.

Une page dédiée à la protection des sources d'eau a également été mise en ligne sur le site de la CMQ. Elle donne accès à une foule d'informations sur le sujet : territoire d'intervention, études scientifiques réalisées pour le compte de la CMQ, vidéo, exemples de projets inspirants, résolutions, communiqués de presse, présentations PowerPoint, etc. Cette page constitue la porte d'entrée pour quiconque désire en apprendre davantage sur la démarche entreprise par l'organisation.

En 2015, plus d'une cinquantaine d'articles dans les médias écrits locaux ont traité du plan de protection des sources d'eau de la CMQ.

LE GEL TEMPORAIRE DU DÉVELOPPEMENT : UN OUTIL PRÉVENTIF

Le 17 décembre, les membres du conseil de la CMQ adoptaient une résolution de contrôle intérimaire visant à protéger les principales sources d'eau potable de leur territoire. Cette résolution constitue un outil préventif qui permet d'empêcher l'amplification de certains des problèmes observés sur le territoire. Elle laisse aux élus le temps de préciser les règles d'aménagement qui seront privilégiées lors de l'adoption du règlement.

La résolution prévoit que tous travaux et toutes constructions sont interdits dans les bassins versants des prises d'eau potable des rivières Saint-Charles et Montmorency pendant une période de 90 jours, sauf exceptions. La résolution prévoit en effet qu'une construction résidentielle unifamiliale est autorisée sur un terrain déjà loti et adjacent à une rue existante si certaines conditions particulières sont présentes. Au terme de ce délai de 90 jours, un règlement sera adopté par le conseil de la CMQ. Il précisera ces conditions.

LE LONG TERME SOUS LA LOUPE DES ÉLUS

Une commission d'environnement intérimaire a finalement été instituée afin que les élus puissent travailler, ensemble, à l'identification des mesures qui garantiront la protection durable de ces sources d'eau potable.

Dans les 90 jours suivant sa création, la commission devra faire rapport au conseil de la CMQ sur la protection des sources d'eau potable dans les bassins versants des prises d'eau installées dans les rivières Saint-Charles et Montmorency.



UN PLAN DE PROTECTION EN DEVENIR

Afin de mettre en œuvre le plan de protection annoncé lors du forum métropolitain, différents outils seront déployés :

- Révision et bonification du Règlement de contrôle intérimaire adopté en 2010
- Création d'un observatoire métropolitain sur la protection des sources d'eau
- Élaboration d'un programme de suivi des installations septiques autonomes
- Établissement d'un Fonds métropolitain pour la protection des sources d'eau
- Élaboration d'un plan de conservation des milieux naturels

LES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ENVIRONNEMENT INTÉRIMAIRE

PRÉSIDENTE

Mme Wanita Daniele, mairesse
de Sainte-Brigitte-de-Laval

VICE-PRÉSIDENT

M. Patrick Voyer, membre du comité
exécutif de la Ville de Québec

MEMBRES

Mme Louise Brunet, préfet de la MRC
de La Jacques-Cartier

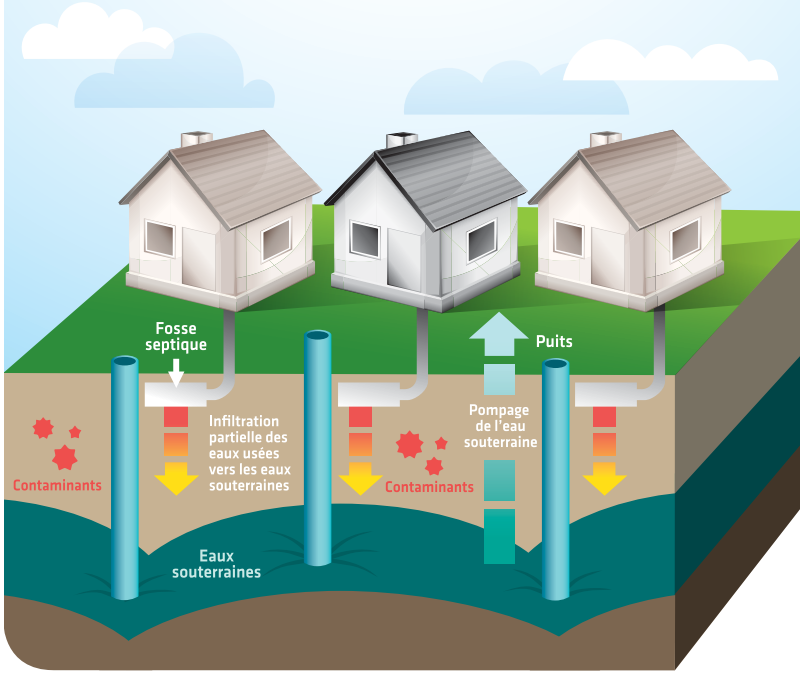
Mme Parise Cormier, préfet de la MRC
de la La Côte-de-Beaupré

Mme Julie Lemieux, vice-présidente du comité
exécutif de la Ville de Québec

M. Steeve Verret, membre du comité
exécutif de la Ville de Québec

M. Raymond Dion, président
de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles

Mme Marie-France Trudel, présidente
de l'arrondissement de Beauport



POURSUITE DU TRANSFERT DE CONNAISSANCES SUR LES EAUX SOUTERRAINES

On se souviendra qu'en 2013, la CMQ a pris acte des résultats du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) mené par l'Université Laval et déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Les eaux souterraines sont essentielles au maintien de la santé de nos milieux de vie. Sa gestion durable constitue une priorité pour la CMQ. Sur son territoire, plus de 145 000 personnes dépendent de celles-ci comme source d'approvisionnement en eau potable. À titre d'exemple, 85 % des résidents de la MRC de La Jacques-Cartier et 100 % des citoyens de la MRC de l'Île-d'Orléans s'y approvisionnent.

En collaboration avec le Réseau québécois sur les eaux souterraines (RQES), la CMQ a tenu, le 7 mai dernier, le premier atelier de transfert des connaissances sur le sujet. Plus d'une quarantaine d'intervenants provenant des organismes de bassins versants, des MRC, des municipalités, des ministères et du milieu agricole ont ainsi pu se familiariser avec les notions hydrogéologiques de base et prendre acte des particularités propres aux six contextes hydrogéologiques du territoire : Laurentides, Piedmont et vallées des grandes rivières, Couronne Nord des basses terres du Saint-Laurent, Basse ville de Québec, Île-d'Orléans, haute ville de Québec ainsi que Appalaches-Ville de Lévis.

Ces activités de transfert de connaissances se poursuivront au cours de l'année 2016, toujours en étroite collaboration avec le RQES.



L'AGRILE DU FRÊNE, UNE MENACE RÉELLE

L'agrile du frêne est un insecte nuisible qui peut ravager en quelques années toute une population de frênes. Déjà présent dans plusieurs villes du nord-est des États-Unis puis en Ontario, il a été observé plus récemment dans la région de Montréal.

Bien que le territoire de la CMQ ne fasse pas encore partie du territoire infesté, il apparaît de plus en plus important d'anticiper ce qui pourrait survenir au cours des années à venir. En effet, la mort de milliers de frênes aurait un impact immédiat sur les finances municipales (abatage des arbres), sur la qualité de vie (ombre et esthétique), sur la gestion des résidus verts (matières résiduelles) ainsi que sur l'industrie du bois.

Conscient de ce fait, le comité exécutif de la CMQ a confié au comité politique du PMAD le mandat de s'assurer de la concertation de tous les acteurs métropolitains intéressés par le sujet. Tenue en décembre, une première rencontre de ces acteurs a permis d'aborder des questions comme la nécessité de procéder à des inventaires complets de la ressource, la disposition des arbres en cas d'infection et l'information aux citoyens. Le travail amorcé en 2015 se poursuivra au cours de l'année 2016.

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La Communauté métropolitaine de Québec a, pour l'ensemble de son territoire à l'exclusion de celui de la Ville de Lévis, compétence sur la planification de la gestion des matières résiduelles. **Elle est, de ce fait, responsable d'élaborer et d'assurer le suivi d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).**

Ce dernier fixe les grands enjeux métropolitains, les grandes orientations et les objectifs à atteindre en matière de réduction, de récupération et de valorisation des matières résiduelles. La CMQ peut également être active dans la réalisation de diverses études ainsi qu'en matière de communication et de sensibilisation du public à une gestion responsable des matières résiduelles. La responsabilité de la mise en œuvre de la plupart des mesures identifiées au PGMR revient toutefois aux 27 municipalités du territoire.

Entré en vigueur en 2005, le PGMR de la CMQ est actuellement en processus de révision. Un projet de plan a été élaboré et sera soumis à la consultation publique en février 2016. L'agenda de l'année qui vient de s'écouler a été largement dicté par cette obligation légale incombant à la CMQ.



POUR S'ASSURER DU SUIVI DES MESURES ADOPTÉES

Depuis 2014, le versement des subventions prévues par le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* est conditionnel à la transmission annuelle au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un rapport de suivi sur la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR. On comprendra que le ministre désire ainsi s'assurer de l'avancement des travaux de mise en œuvre des plans soumis par tous les organismes responsables des PGMR au Québec.

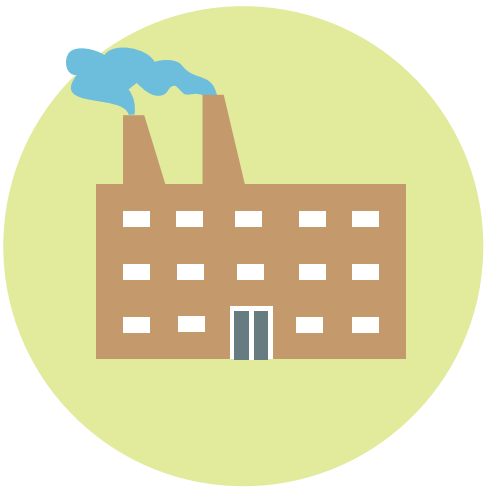
Conformément à cette obligation, la CMQ a transmis son rapport annuel de suivi au cours du mois de juin 2015. Pour chacune des quatre composantes concernées (agglomération de Québec et MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans), le rapport décrit l'ensemble des mesures prises par la CMQ et ses composantes en matière de réduction à la source, de mise en valeur des différentes catégories de matières, de récupération des résidus domestiques dangereux, d'élimination des ordures, de gestion des boues, de réglementation, de suivi des bilans et d'activités de communication.

Le rapport de suivi déposé en 2015 par la CMQ étant conforme aux attentes du ministre, les subventions ont effectivement été versées aux municipalités et MRC concernées.

LA RÉVISION DU PGMR
UN IMPOSANT TRAVAIL DE RECHERCHE ET DE RÉFLEXION

La révision en profondeur d'un plan de gestion des matières résiduelles constitue un travail de longue haleine. Comme tout plan, il exige d'abord de bien connaître le portrait de ce secteur d'activité sur l'ensemble du territoire couvert. Cela signifie qu'il faut inventorier tous les services existants autant pour le secteur résidentiel que les secteurs ICI (industries, commerces ou institutions) et CRD (construction, rénovation, démolition), et quantifier tous les types de matières, quelles soient récupérées ou éliminées, qu'il s'agisse de matières recyclables, de résidus verts ou alimentaires, de boues municipales ou industrielles, de résidus dangereux, de débris de construction, de textile, etc.

La CMQ, accompagnée par un consultant, a mené les travaux de révision en collaboration avec divers comités de travail, formés de conseillers techniques, d'élus, de gestionnaires et d'intervenants du milieu. Tous se sont penchés sur les enjeux et les orientations à privilégier par la CMQ pour les cinq années à venir, puis sur les cibles et les objectifs à atteindre d'ici 2021, de même que sur les mesures à privilégier pour atteindre ces objectifs. Ces échanges ont évidemment permis aux groupes intéressés de partager leurs préoccupations et leurs besoins, ce qui a aidé à la bonification du nouveau ***Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord) 2016-2021***.





LE PROJET DE PMGMR EST RENDU PUBLIC



Le 2 novembre 2015, le président de la Communauté métropolitaine de Québec, M. Régis Labeaume, rendait public le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQ (rive nord) 2016-2021 adopté à l'unanimité par les membres du conseil.

Ce plan vise notamment à réduire de 33 % la quantité de matières éliminées par habitant d'ici 2021. En 2013, selon les données recueillies par la CMQ, 575 000 tonnes de matières résiduelles auraient été éliminées. Si les efforts nécessaires ne sont pas investis, on estime que cette quantité atteindrait 656 000 tonnes en 2021. Le PMGMR propose de modifier cette tendance en augmentant substantiellement le taux de mise en valeur des matières résiduelles.

Pour atteindre cet objectif ambitieux et respecter les obligations gouvernementales imposées aux municipalités, la CMQ a fixé des cibles à atteindre en cohérence avec les grands enjeux de l'heure. À titre d'exemple, elle propose de hausser de 29 % à 62 % le taux de valorisation des matières organiques et d'augmenter de 55 % à 70 % le taux de récupération des matières recyclables. À elles seules, ces deux mesures permettront de valoriser 217 000 tonnes additionnelles de matières résiduelles.

Le projet de PMGMR de la CMQ vise également à poursuivre le partenariat qui a guidé son élaboration. Il laisse ainsi aux MRC et aux municipalités le soin d'identifier les moyens à privilégier pour atteindre les cibles du PMGMR et met de l'avant divers outils pour soutenir ces entités municipales dans leur effort de mise en œuvre. Le plan proposé met finalement l'accent sur la participation des citoyens, des organisations et des entreprises et propose d'accroître les efforts de sensibilisation et de concertation qui leur sont destinés.

5 objectifs spécifiques pour la CMQ	Objectifs de la Politique québécoise	Situation en 2013 (CMQ)
1. Réduire à **602 kg/hab/an** la quantité de matières éliminées.	700 kg/hab/an	**893 kg/hab/an**
2. Valoriser **62** % des matières organiques.	60 %	**29** %
3. Récupérer **70** % des matières recyclables.	70 %	**55** %
4. Récupérer **89** % des résidus CRD.	70 % (80 % béton, brique, asphalte)	**83** %
5. Récupérer **51** % des RDD et des autres résidus.	–	**35** %

FORMATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE INDÉPENDANTE

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, le conseil procédait, en novembre 2015, à la formation d'une commission consultative indépendante chargée de s'assurer que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan soient fournies, d'entendre les opinions, commentaires et suggestions des citoyens, des organismes et des entreprises sur le sujet et d'en faire rapport au conseil.

Le processus de consultation adopté par le conseil de la CMQ était constitué de deux grandes étapes. Du 17 au 26 novembre, cinq séances d'information ont permis aux membres du comité de suivi et de révision du PMGMR d'expliquer les grandes lignes du projet de plan et de répondre aux questions techniques des participants. Ces séances se sont tenues alternativement à Shannon (MRC de La Jacques-Cartier), Château-Richer (MRC de La Côte-de-Beaupré), Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (MRC de L'Île-d'Orléans) et Québec (2 séances).

La commission consultative indépendante a pour sa part mené à bien les travaux de la seconde étape de ce processus, réservée à l'expression des opinions, commentaires et suggestions des citoyens, des organismes et des entreprises intéressés par le projet de PMGMR. L'Institut du Nouveau Monde, une organisation non partisane dont la mission est d'accroître la participation des citoyens à la vie démocratique, a été retenu pour accompagner les commissaires dans leur travail.

Le rapport produit par la commission a été rendu public dès sa transmission au conseil en mars 2016.



LES MEMBRES DE LA COMMISSION

PRÉSIDENT

M. Jeannot Richard, membre indépendant

MEMBRES

M. Yves Fortin, secrétaire général du Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches (CSN), représentant du milieu syndical

Mme Anne-Marie Gargano-Huard, conseillère en développement durable, gestionnaire de projet et soutien stratégique, CHU de Québec, représentante du milieu des affaires (institutionnel)

M. Christophe Roubinet, directeur adjoint de l'investissement, Filaction, représentant du milieu socio-communautaire

M. Alexandre Turgeon, directeur général et vice-président exécutif, Conseil régional de l'environnement - Capitale-Nationale, représentant des groupes de protection de l'environnement

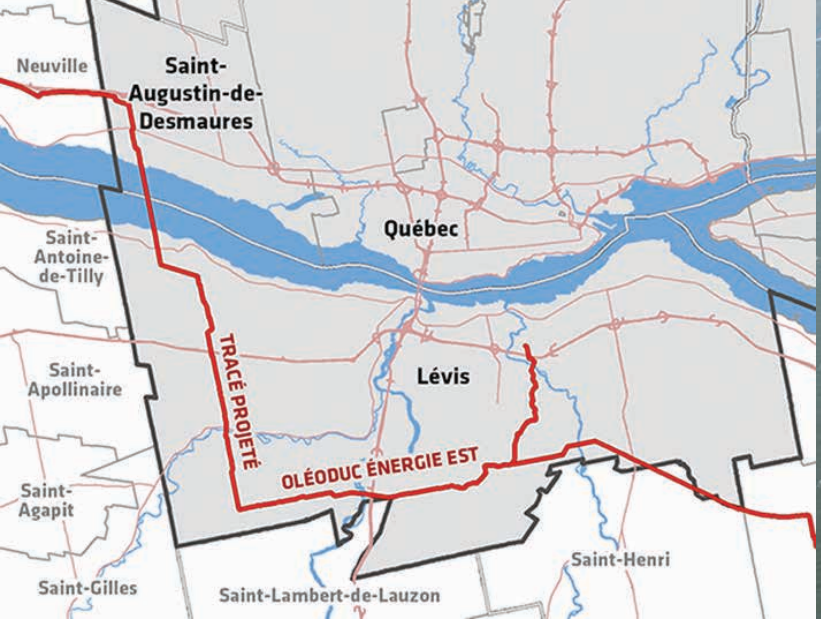
M. Steeve Verret, membre du conseil de la Ville de Québec et de la CMQ



LE TRANSPORT ET LA MOBILITÉ

Selon les dispositions de la Loi sur la CMQ, il est prévu que cette dernière a compétence pour planifier, coordonner et financer le transport en commun métropolitain en tenant compte des orientations gouvernementales en la matière. Ses interventions en aménagement du territoire amènent également la CMQ à s'intéresser à des projets de développement susceptibles d'avoir une influence sur la qualité de vie des citoyens. Enfin, à l'occasion, la CMQ fait également valoir son point de vue sur certains grands enjeux métropolitains.







LE PROJET D'OLÉODUC ÉNERGIE EST

L'année 2015 a, pour l'essentiel, été consacrée à l'acquisition de connaissances sur des enjeux reliés au projet d'Oléoduc Énergie Est déposé par TransCanada. La CMQ cherche ainsi à préparer un argumentaire à faire valoir auprès du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et de l'Office national de l'énergie (ONÉ).

En mars, la CMQ signifiait en effet son intérêt à participer aux audiences publiques qui seront tenues par l'ONÉ sur ce projet. Quelques mois plus tard, l'intention annoncée par le gouvernement du Québec de mandater le BAPE pour tenir des audiences sur le même sujet incitait la CMQ à préparer un mémoire destiné à ces deux organismes gouvernementaux. L'élaboration de ce dernier a été confiée à un comité formé de quatre élus provenant de l'agglomération de Québec, de la Ville de Lévis, de Saint-Augustin-de-Desmaures et de la MRC de L'Île-d'Orléans.

En juillet, la CMQ enclenchait le processus d'élaboration de sa position en formant un comité d'experts externes chargés de prendre connaissance des faits relatifs au projet de TransCanada et de l'informer des préoccupations particulières relatives à son territoire. Au total, huit rapports ont été commandés par la CMQ. Ils traitent des enjeux de sécurité publique du projet Énergie Est sur le territoire de la CMQ, des aspects techniques de ce projet, de son impact fiscal dans la région, de la pérennité des ressources en eau, de l'impact sur les milieux humides et naturels, de la vulnérabilité et de l'exposition de l'estuaire fluvial du Saint-Laurent ainsi que des eaux souterraines. Tous ces rapports seront complétés et rendus publics en 2016.

POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DU TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES

Poursuivant les efforts entrepris au cours de 2014, la CMQ a, tout au long de l'année 2015, accompagné la firme mandatée pour lui dresser le portrait des matières dangereuses circulant sur son territoire, analyser les risques liés à cette activité et lui proposer des mesures de prévention pour réduire ces risques.

Pour l'aider dans cette tâche, divers partenaires aux expertises variées ont été mis à contribution par la CMQ : les Villes de Québec et Lévis ainsi que les MRC de son territoire, évidemment, mais également le ministère des Transports du Québec (MTQ), la direction régionale de la santé publique de la Capitale-Nationale ainsi que le ministère de la Sécurité publique.

Les résultats de l'étude commandée à la firme CPCS devraient être rendus publics au cours de l'année 2016.

LE TRANSPORT EN COMMUN, UN ENJEU MÉTROPOLITAIN

Dans la stratégie Mobilité durable de son Plan métropolitain d'aménagement et de développement, la CMQ se donne comme objectif « d'accroître la complémentarité et l'arrimage des services de transport en commun, adapté et actif présents sur le territoire ».

C'est dans cet esprit qu'elle a poursuivi, au cours de l'année 2015, son implication dans le transport des personnes en renouvelant son appui financier au laissez-passer métropolitain de transport en commun, lequel permet aux utilisateurs des divers réseaux présents sur le territoire (Réseau de transport de la Capitale, Société de transport de Lévis, Transport collectif de la Jacques-Cartier et PluMobile) de pouvoir se déplacer avec un seul laissez-passer mensuel. L'entente signée prévoit que la CMQ rembourse aux sociétés de transport 50 % de la réduction ainsi accordée aux usagers détenteurs de ces laissez-passer, jusqu'à concurrence d'un montant d'argent variant d'une société à l'autre.

L'entente sur le projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire métropolitain a également été reconduite pour l'année 2015. Ce projet permet aux personnes à mobilité réduite de se rendre sur un territoire contigüe à celui de leur lieu de résidence, peu importe où ils habitent sur le territoire de la CMQ, et de se déplacer localement sur ce réseau. Le soutien financier accordé par la CMQ représente 25 % des coûts admissibles, l'autre 75 % étant couvert par le MTQ.

Le 16 avril, le conseil adoptait également une résolution d'appui aux démarches entreprises par la MRC de La Jacques-Cartier auprès du MTQ afin d'obtenir une aide financière d'urgence pour l'année 2015. Conscient de la fragilité budgétaire des autorités organisatrices de transport, le comité exécutif de la CMQ octroyait un contrat pour la réalisation d'un plan d'affaires qui dressera un état de situation et formulera des recommandations concernant les services, la structure organisationnelle et le financement des autorités organisatrices de transport des MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans, soit Transport collectif de la Jacques-Cartier et PluMobile.

RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE

Société de transport de Lévis

Transport collectif de la Jacques-Cartier

PLUMobile
Organisateur de déplacements
Côte-de-Beaupré - île d'Orléans

SOUTIEN À L'UTILISATION DE MODES DE TRANSPORT ALTERNATIFS À L'AUTO-SOLO

En août, la CMQ a renouvelé son entente avec le centre de gestion de déplacements de la région de Québec, Mobili-T, afin de favoriser la réalisation de plans de gestion des déplacements dans les entreprises de la région métropolitaine. Ces plans visent à poser un diagnostic complet de l'accessibilité aux sites d'emplois et à proposer des solutions alternatives à l'auto-solo pour les déplacements entre le domicile et le travail (covoiturage, transport en commun, transport actif, etc.).

Toutes les entreprises de plus 50 employés situées dans un pôle métropolitain, un noyau périurbain ou aux abords d'un axe structurant, tels qu'identifiés dans le ***Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMQ***, sont désormais admissibles à recevoir une aide financière égale à 50 % du montant versé par l'employeur pour la réalisation de ces plans, et ce, jusqu'à concurrence de 5 000 $ par plan.

Cette contribution financière de la CMQ était auparavant de 25 % et s'adressait uniquement aux entreprises de plus de 100 employés. Les changements apportés à l'entente avec Mobili-T constituent un pas de plus afin d'encourager les employeurs de la région à se doter de plans de gestion de déplacements qui mettent de l'avant des solutions en transports durables adaptées à leurs besoins et à ceux de leurs employés.



APPUI AU PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 73

Le conseil de la CMQ a appuyé les démarches entreprises en vue de prolonger l'autoroute 73 jusqu'à la frontière de l'état du Maine. L'ajout de ces 48 kilomètres d'autoroute favoriserait l'accès au marché américain et le développement économique de l'ensemble des régions de Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale en plus d'améliorer la fluidité de la circulation.

LA CMQ SOUTIENT L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE PRÉ-DÉDOUANEMENT À L'AÉROPORT DE QUÉBEC

À l'occasion d'une séance publique tenue le 18 juin, les membres du conseil de la CMQ ont appuyé à l'unanimité les efforts déployés par Aéroport de Québec pour obtenir l'implantation d'un centre de pré-dédouanement américain. Ce centre permettrait de simplifier le processus d'arrivée des passagers aux aéroports américains et d'augmenter le nombre de liaisons vers les États-Unis.

Ce projet s'inscrit dans un contexte où le gouvernement américain désire ouvrir de nouveaux centres de pré-dédouanement à l'extérieur de ses frontières afin que les procédures d'immigration, de douanes et d'inspection agricole se fassent à l'aéroport de départ vers les États-Unis et non en sol américain. Pareille décision favoriserait la compétitivité et l'attractivité de la région métropolitaine de Québec, deux des objectifs du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la CMQ*.



LE FLEUVE SAINT-LAURENT

Qualifié tour à tour de majestueux, de puissant, d'unique, de joyau de notre patrimoine… mais également, parfois, de fragile, de pollué ou d'inaccessible, **le fleuve Saint-Laurent demeurera toujours un élément essentiel de la vie sociale, culturelle et économique des quelque 800 000 citoyens habitant la région métropolitaine de Québec.**

En 2013, le gouvernement du Québec reconnaissait la représentativité politique de la CMQ en lui confiant le mandat de créer et d'animer la Table de concertation régionale sur la gestion intégrée du Saint-Laurent – Zone de Québec (TCRQ). Présidée par M. Régis Labeaume, à titre de président de la CMQ, cette table a pour mandat d'élaborer un plan de gestion intégrée régional du Saint-Laurent représentatif des préoccupations et des priorités d'action du milieu. Ce mandat a amené la CMQ à s'intéresser d'encore plus près à cet atout indéniable pour notre région.

TRACER LE PORTRAIT D'UN GÉANT

Réunis en assemblée annuelle, les membres de la TCRQ présentaient, le 9 avril 2015, le fruit du travail accompli depuis la mise en place de la table, en mars 2014. Le vaste portrait du fleuve produit par la table, grâce au soutien technique de la CMQ, constitue une banque documentaire impressionnante mise à la disposition des municipalités, des étudiants, des citoyens et des professionnels intéressés par cet atout unique dont dispose notre région.

Plus encore, les informations comprises dans le document intitulé ***Le Saint-Laurent***, au milieu de nous permettront aux membres de la table d'identifier les enjeux régionaux devant faire l'objet d'une attention particulière et de bâtir un plan d'action qui cible de manière optimale les actions de protection, de mise en valeur, de promotion et d'utilisation du fleuve Saint-Laurent devant être menées par les différents acteurs de l'eau de la région.

CITOYENS ET ACTEURS DE L'EAU MIS À CONTRIBUTION

Afin de s'assurer d'avoir une lecture encore plus complète des enjeux et des défis liés à la gestion intégrée du Saint-Laurent et de mobiliser l'ensemble des acteurs et des citoyens concernés par le sujet, la TCRQ a souhaité élargir sa réflexion à un public plus large.

À l'automne, elle entreprenait, toujours grâce au soutien technique et administratif de la CMQ, un processus de consultation en deux volets. Dans un premier temps, les citoyens de la région de Québec ont été invités à répondre à un questionnaire en ligne sur leurs habitudes, leurs perceptions et leurs préoccupations en lien avec le fleuve Saint-Laurent. Au total, 1 223 personnes ont pris le temps de répondre à ce questionnaire

Dans un second temps, un atelier de travail réunissant près de 50 personnes représentant les acteurs de l'eau a été tenu le 12 novembre. Ce dernier visait à cerner les principales préoccupations et pistes de solution proposées par les parties prenantes.

LE SAINT-LAURENT, AU MILIEU DE NOUS

Ce vaste portrait du fleuve est constitué de 42 fiches et de plusieurs dizaines de cartes réparties sous quatre grands thèmes :

1. **L'eau, une ressource pour la vie**, où sont abordés des sujets tels les courants et marées, les changements climatiques, la qualité de l'eau et la pollution de sources industrielle, urbaine et agricole

2. **Des écosystèmes en santé**, qui traite entre autres des milieux humides, des aires à protéger et des milieux naturels d'intérêt, des espèces menacées et envahissantes

3. **Un milieu de vie attrayant**, qui parle notamment de questions comme l'occupation des sols, les accès publics au fleuve, les paysages, le patrimoine, les loisirs et la santé

4. **Une économie vibrante**, qui explore les activités liées au transport maritime, à la construction navale, aux croisières et à la mise en valeur touristique du fleuve





CONSTATS FORMULÉS PAR LES CITOYENS

- 77 % estiment que l'eau du fleuve est bonne (37 %) ou passable (40 %). 72 % croient qu'elle s'est améliorée depuis 20 ans.
- Le rejet des eaux usées a été identifié comme la principale menace pour le fleuve dans un horizon de 10 ans.
- Les répondants ont mentionné deux autres menaces anthropiques : les rejets industriels et les déversements accidentels.
- 9 répondants sur 10 ont identifié les accès au fleuve et la qualité de l'eau comme étant les sujets qui les intéressent le plus.
- Ces accès publics au fleuve sont jugés insuffisants.
- L'industrie touristique et les activités industrialo-portuaires liées au fleuve sont importantes pour la région.
- Les activités les plus populaires aux abords du fleuve sont la promenade, les pique-niques et l'observation.
- Les citoyens chérissent le fleuve.

LES ACCÈS PUBLICS AU FLEUVE ANALYSÉS DE PRÈS

Consciente du grand intérêt de la population à l'égard des accès publics au fleuve Saint-Laurent, la CMQ a lancé une vaste opération de caractérisation de ces derniers. Des finissants en aménagement du territoire et développement régional de l'Université Laval ont été embauchés à cette fin durant la période estivale. Grâce entre autres à des visites terrain, ces finissants ont identifié les équipements, les aménagements, les activités récréatives et les services existants à chaque accès de même que leur interconnexion aux réseaux fluvial (Route bleue), cyclable, pédestre et de transport en commun.

Une revue des exemples d'accès publics aux plans d'eau de certaines villes canadiennes, nord-américaines ou européennes a également été réalisée afin de documenter les types d'activités et d'aménagements implantés ailleurs dans le monde. Les résultats de ces travaux serviront à alimenter la TCRQ et la CMQ dans le cadre des travaux que cette dernière a entrepris en lien avec la trame verte et bleue métropolitaine.

FRONT SALIN ET ÉROSION CÔTIÈRE, DEUX ENJEUX À MIEUX CERNER

Sous l'influence des nouvelles conditions climatiques, la question de la remontée du front salin dans l'estuaire du Saint-Laurent constitue une source de préoccupation. Des études suggèrent en effet que les changements climatiques pourraient graduellement entrainer une baisse du niveau d'eau du fleuve (eau douce) et une augmentation du niveau de la mer (eau salée). La conséquence immédiate pour notre région, qui se trouve à la rencontre de ces deux masses d'eau, pourrait être une incursion progressive de l'eau salée vers l'amont, c'est-à-dire vers les prises d'eau municipales situées dans le fleuve.

La CMQ a donc mandaté le consortium de recherche Ouranos pour approfondir cette question et élaborer les scénarios les plus probables quant au déplacement du front salin. Cette étude mettra également à profit les compétences de diverses ressources municipales spécialisées en environnement et en approvisionnement en eau potable.

Le territoire de la CMQ n'échappe pas à une autre réalité associée aux changements climatiques. L'érosion côtière le long du Saint-Laurent semble en effet progresser, rendant notre milieu de plus en plus vulnérable à certains événements climatiques majeurs. Une équipe de l'Université du Québec à Rimouski a été mandatée pour analyser l'ampleur de ce phénomène sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec et faire les recommandations appropriées aux autorités municipales.



SENSIBILISER LES JEUNES AUX ENJEUX LIÉS AU SAINT-LAURENT

Conséquente avec les idées prônées par la TCRQ, la Communauté métropolitaine de Québec a poursuivi, pour une cinquième année consécutive, le partenariat qu'elle a établi avec la Fondation Monique-Fitz-Back en renouvelant sa contribution financière au projet ***Mon fleuve et moi***.

Ce dernier vise à informer et à sensibiliser les jeunes aux enjeux entourant la protection, le développement et la mise en valeur du Saint-Laurent, à faire connaître les richesses du fleuve aux plans économique, historique, écologique ainsi qu'aux plans des loisirs et de l'occupation du territoire et à faire découvrir les métiers reliés au Saint-Laurent.

L'aide accordée par la CMQ permet à la Fondation de poursuivre la distribution de sa trousse pédagogique et de faire la promotion de son concours de dessins ayant pour thème le Saint-Laurent. Ce matériel s'adresse aux étudiants des niveaux primaire, secondaire et collégial.

LES ÉLUS SE MOBILISENT POUR L'ÉLIMINATION DES MICROBILLES DE PLASTIQUE POLLUANT LE SAINT-LAURENT

Une étude réalisée en 2014 par des chercheurs de l'Université McGill démontrait la présence de fortes concentrations de microbilles dans les sédiments du fleuve Saint-Laurent. Ces dernières sont formées de petites particules de plastique ajoutées à différents produits de soins personnels, tels les crèmes exfoliantes et les dentifrices. Impossibles à capter par les usines de traitement des eaux usées, elles se retrouvent dans l'eau du Saint-Laurent et affectent la qualité des écosystèmes et des habitats.

Joignant sa voix à celle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, dont elle est membre, la CMQ a notamment demandé au gouvernement du Québec d'interdire l'utilisation de microbilles de plastique sur son territoire.

ANIMATIONS POPULAIRES AUTOUR DU FLEUVE

À nouveau en 2015, la CMQ s'est associée à diverses activités populaires visant à souligner l'apport du Saint-Laurent dans la vie culturelle et sportive de la région métropolitaine de Québec.



Pour une huitième année consécutive, elle a accepté d'être partenaire financier de la Course en canot CMQ tenue dans le cadre du Carnaval de Québec. Plus de 500 invités ont notamment eu la chance d'assister à cet exploit sportif hors du commun à bord du traversier amarré au quai de Lévis.



La CMQ s'est également associée aux Fêtes de la Nouvelle-France et à son site « Le Fleuve Historique ».



Finalement, des spectacles ont été offerts aux passagers des traversiers liant Québec à Lévis dans le cadre d'une commandite octroyée au Festival Jazz Etcetera Lévis, une fête musicale et culturelle de niveau national unique dans la région. Environ 30 000 personnes ont pu profiter de ces spectacles durant l'édition 2015 du Festival.



LA GÉOMATIQUE ET LES COMMUNICATIONS

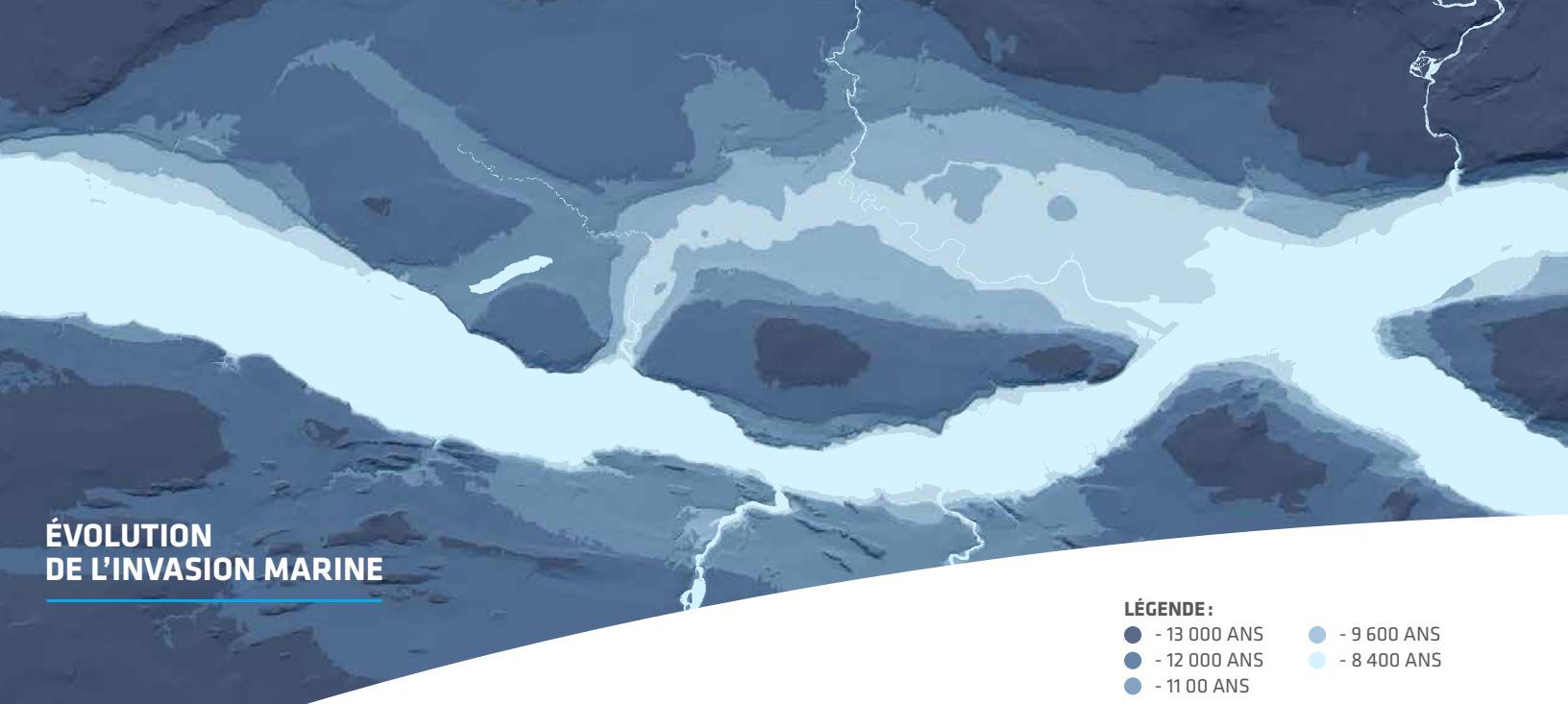
Les pages précédentes l'ont démontré, la CMQ intervient de manière régulière en aménagement du territoire, en transport métropolitain, en environnement et en gestion des matières résiduelles. Elle s'intéresse également de très près à plusieurs enjeux liés au fleuve Saint-Laurent.

Au cours de l'année 2015, son mandat l'a par exemple amené à suivre l'évolution du développement résidentiel de son territoire, à proposer des mesures pour protéger les sources d'eau potable, à travailler au développement d'un réseau d'espaces verts et bleus, à poursuivre le transfert de connaissances sur les eaux souterraines ou à dresser le portrait du transport de matières dangereuses dans la région métropolitaine. Toutes ces activités ont nécessité le recours à une équipe aguerrie en matière de géomatique.

En d'autres occasions, son service des communications a été mis à contribution afin, par exemple, de recueillir l'opinion des citoyens, des organismes et des entreprises sur les mesures à favoriser pour améliorer le bilan régional dans le domaine de la gestion des matières résiduelles ou de faire connaître la position de l'organisation sur l'un ou l'autre des enjeux métropolitains.

Offerts le plus souvent à l'interne, ces services ont permis à la CMQ de remplir efficacement le mandat que lui a confié le législateur. Les quelques exemples qui suivent permettent d'illustrer certains travaux effectués par ces deux services au cours de l'année 2015.

LES DONNÉES LIDAR PERMETTENT DE VOIR LE RELIEF À TRAVERS LE COUVERT FORESTIER.



DES CONNAISSANCES ESSENTIELLES À LA PROTECTION DES SOURCES D'EAU

L'élaboration du règlement sur la protection des sources d'eau potable, qui se terminera en 2016, a été grandement facilitée par les analyses réalisées par l'équipe de géomatique de la CMQ.

Les nouvelles règles proposées dans ce futur règlement devaient en effet être adaptées aux conditions observées sur le terrain. Grâce aux outils de fine pointe développés par cette équipe, la CMQ a par exemple pu développer un indice de vulnérabilité des différentes portions du territoire des bassins versants des prises d'eau installées dans les rivières Saint-Charles et Montmorency. Des informations tels les calculs de pentes, la localisation des milieux humides, l'identification des aquifères les plus vulnérables à la contamination et l'épaisseur des sols ont servi à délimiter les différentes zones de vulnérabilité à la base du règlement sur la protection des sources d'eau potable.

En avril, la CMQ a également reçu l'ensemble des données LiDAR (« light detection and ranging ») acquises grâce à un partenariat régional établi avec le gouvernement du Québec. Ces informations ont permis de produire une cartographie précise des pentes de vastes portions des territoires de Québec et des MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré, de dresser les courbes de niveau équidistantes de un mètre dans les bassins versants des prises d'eau des rivières Saint-Charles et Montmorency, et de produire un relief ombragé complet de ce même territoire. Toutes ces nouvelles informations seront grandement utiles à l'établissement des règles de développement des territoires touchés par le futur règlement de la CMQ. Ces produits dérivés seront également mis à la disposition des municipalités du territoire en 2016.

Enfin, le géo-référencement des installations septiques autonomes, des logements construits et construisibles et des périmètres urbains, pour ne nommer que ces quelques exemples, a également permis aux élus de la CMQ de parfaire leur connaissance du territoire et d'élaborer les bases d'un règlement adapté aux réalités régionales.

GÉOFLEUVE, UN NOUVEL OUTIL DE DIFFUSION DES CONNAISSANCES

Au cours de l'année 2015, un tout nouveau portail cartographique, appelé GéoFleuve, a été mis à la disposition du public et des personnes dont les loisirs, les activités de recherche ou le travail sont en lien avec le fleuve. Des thèmes comme les ensembles physiographiques, les prises d'eau, les milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité, l'occupation du sol, les accès publics au fleuve, les activités portuaires et les zones industrielles y sont tour à tour abordés.

UN SITE INTERNET PLUS COMPLET ET CONVIVIAL

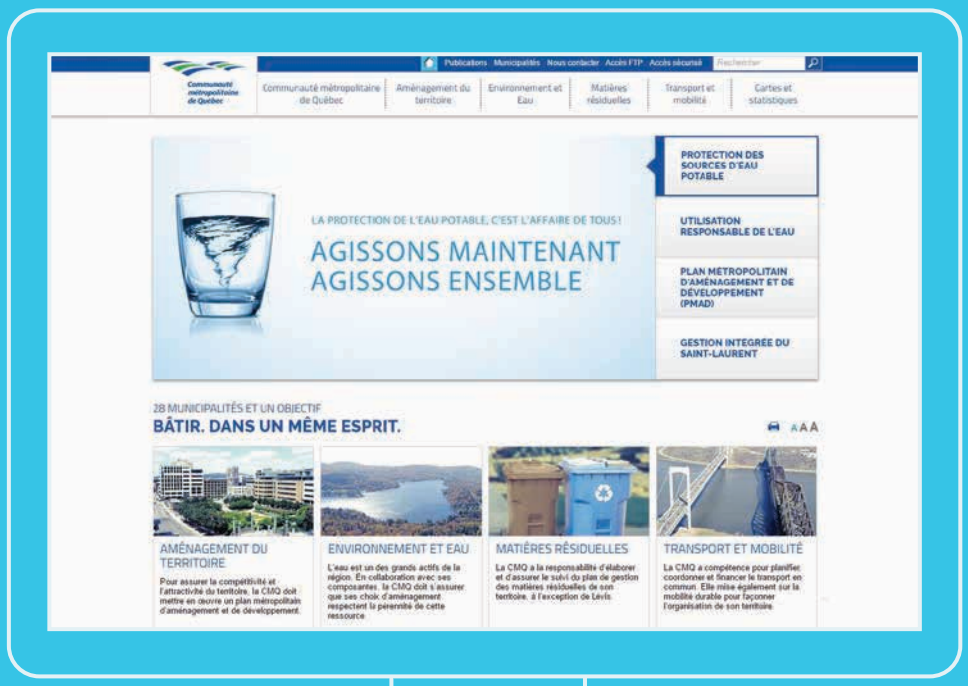
En cours de réalisation depuis plus d'un an, le nouveau site Internet de la CMQ a été mis en ligne en février 2015. Doté d'une nouvelle arborescence permettant de rapidement connaître les grands domaines d'intervention de l'organisation, ce site comprend notamment de nouvelles sections comme la gestion intégrée du Saint-Laurent et la trame verte et bleue métropolitaine.

Une place de choix a été faite aux actualités de la CMQ, de plus en plus nombreuses. La version adaptative du site permet d'ajuster automatiquement l'ensemble de son contenu à toutes les dimensions d'écrans, aux téléphones intelligents, aux tablettes, etc.

LES MÉDIAS SOCIAUX

La mise en ligne du nouveau site Internet de la CMQ a été l'occasion, pour l'organisation, de faire son entrée dans le monde des médias sociaux via une page Facebook et des comptes Twitter et YouTube.

Espaces publics d'échanges, ceux-ci s'inscrivent à l'intérieur de la stratégie globale de communication de la Communauté métropolitaine de Québec. Compte tenu des pratiques courantes qui leur sont généralement associées, il apparaissait cependant pertinent d'en encadrer l'utilisation afin de préciser les objectifs de communication visés par la CMQ, d'établir les rôles et responsabilités relatifs à leur administration et de fixer des directives de base quant à leur utilisation. Tous les employés de l'organisation sont assujettis à cette politique d'utilisation des médias sociaux.



LA GOUVERNANCE

UNE STRUCTURE LÉGÈRE, UN ESPRIT DE CONSENSUS

La Communauté métropolitaine de Québec fonctionne dans un esprit de consensus, en s'appuyant sur une structure administrative efficace, composée d'une vingtaine de personnes. Les décisions y sont prises par les élus, regroupés au sein de quelques instances.

Le **conseil** compte 17 membres, dont le maire de Québec et huit élus désignés par le conseil d'agglomération, le maire de Lévis et quatre membres de son propre conseil et, enfin, les préfets des trois MRC du territoire de la CMQ.

Comme le prévoit la loi, le maire de Québec est président du conseil. Actuellement, le maire de Lévis en est vice-président. Les séances du conseil sont publiques et les procès-verbaux disponibles sur le site Internet de la CMQ. La grande majorité des décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix.

Un **comité exécutif** veille aux affaires courantes. Il est présidé par le maire de Québec, avec à la vice-présidence le maire de Lévis, accompagnés de l'un des préfets et de deux conseillers, dont l'un de l'agglomération de Québec et l'autre de l'agglomération ou de Lévis. Il siège à huis clos et vote à majorité simple.

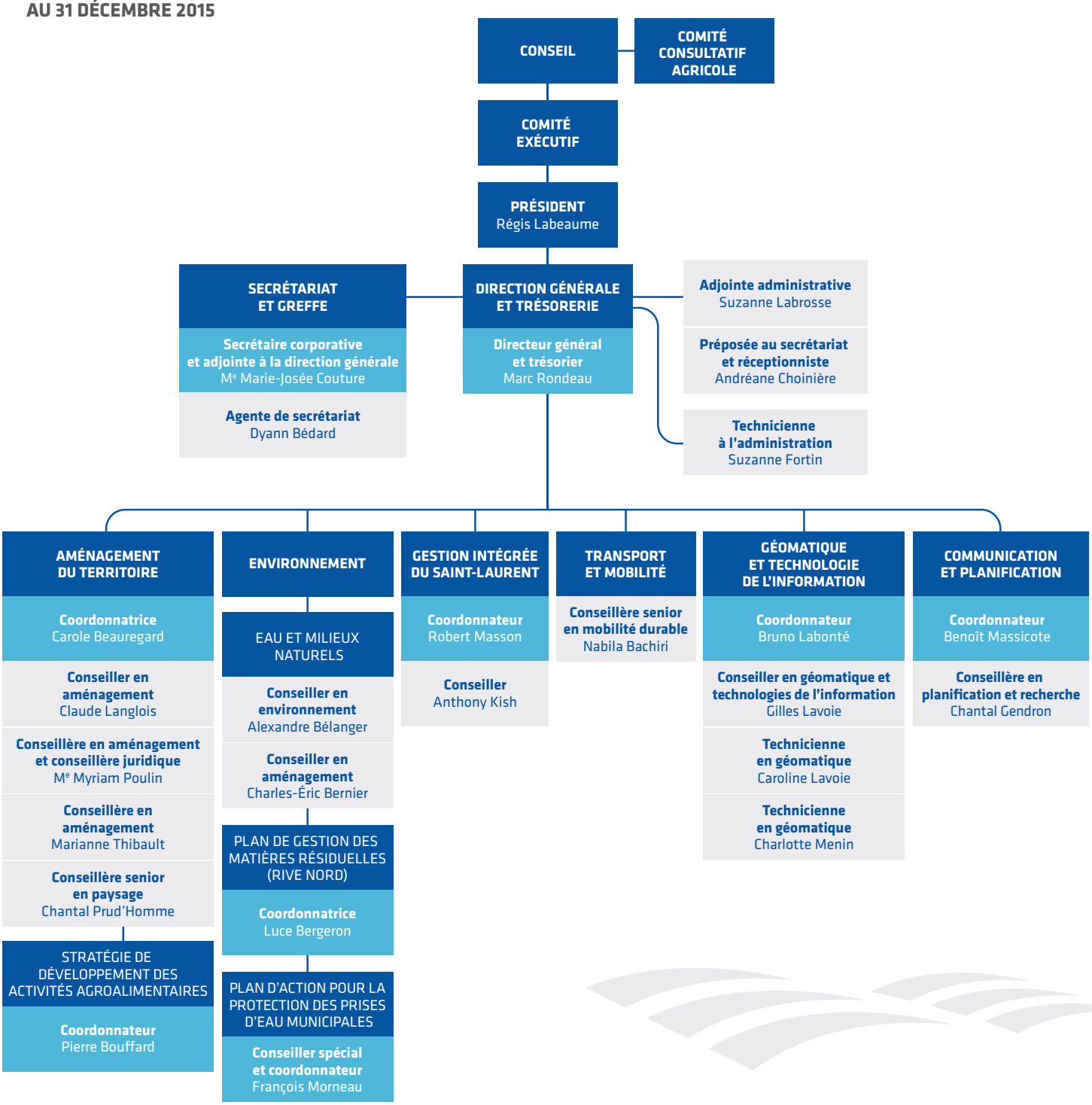
Le conseil peut instituer des **commissions ou des comités *ad hoc*** qui étudieront des questions précises relevant de la Communauté et lui feront des recommandations. À l'occasion, ceux-ci recourent à des partenaires externes et consultent la population et les organismes régionaux sur des enjeux stratégiques ou ponctuels.

Le **comité consultatif agricole (CCA)** étudie, pour sa part, toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux s'y rattachant. Par ses avis, il aide la CMQ à répondre aux demandes de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Des dix membres du CCA, quatre sont des élus, cinq des agriculteurs désignés par l'Union des producteurs agricoles (UPA), le dernier représentant les citoyens.



ORGANIGRAMME

AU 31 DÉCEMBRE 2015



Communauté métropolitaine de Québec



RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DU CONSEIL



GILLES LEHOUILLIER
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL

LE CONSEIL

PRÉSIDENT

Régis Labeaume, maire, Ville de Québec

VICE-PRÉSIDENT

Gilles Lehouillier, maire, Ville de Lévis

AUTRES REPRÉSENTANTS DE L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Natacha Jean, conseillère municipale, Québec
Sylvain Juneau, maire, Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Julie Lemieux, conseillère municipale, Québec
Michelle Morin-Doyle, conseillère municipale, Québec
Rémy Normand, conseiller municipal, Québec
Laurent Proulx, conseiller municipal, Québec
Dominique Tanguay, conseillère municipale, Québec
Steeve Verret, conseiller municipal, Québec

AUTRES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE LÉVIS

Guy Dumoulin, conseiller municipal, Lévis
Ann Jeffrey, conseillère municipale, Lévis
Robert Maranda, conseiller municipal, Lévis
Michel Patry, conseiller municipal, Lévis

REPRÉSENTANTS DES MRC

Parise Cormier, préfet, MRC de La Côte-de-Beaupré
Louise Brunet, préfet, MRC de La Jacques-Cartier
Jean-Pierre Turcotte, préfet, MRC de L'Île-d'Orléans

LE COMITÉ EXÉCUTIF

PRÉSIDENT

Régis Labeaume, maire, Ville de Québec

VICE-PRÉSIDENT

Gilles Lehouillier, maire, Ville de Lévis

AUTRES MEMBRES

Louise Brunet, préfet, MRC de La Jacques-Cartier
Julie Lemieux, conseillère municipale, Québec
Robert Maranda, conseiller municipal, Lévis

LE COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PRÉSIDENT

Laurent Proulx, conseiller municipal, Québec

VICE-PRÉSIDENT

Guy Dumoulin, conseiller municipal, Lévis

AUTRES MEMBRES

Luce Bélanger, productrice agricole, secteur de La Jacques-Cartier
Gaétan Fréchette, producteur agricole, secteur de Lévis
Alain Juneau, producteur agricole, secteur de Québec
Sylvain Juneau, maire, Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Jean Landry, résident, Lac-Beauport
Réjean Morency, producteur agricole, secteur de La Côte-de-Beaupré
Daniel Pouliot, producteur agricole, secteur de L'Île-d'Orléans
Jean-Pierre Turcotte, préfet, MRC de L'Île-d'Orléans

LE COMITÉ POLITIQUE DE SUIVI ET DE MISE EN ŒUVRE DU PMAD

PRÉSIDENT

Guy Dumoulin, conseiller municipal, Lévis

AUTRES MEMBRES

Louise Brunet, préfet, MRC de La Jacques-Cartier
Parise Cormier, préfet, MRC de La Côte-de-Beaupré
Ann Jeffrey, conseillère municipale, Lévis
Julie Lemieux, conseillère municipale, Québec
Rémy Normand, conseiller municipal, Québec
Michel Patry, conseiller municipal, Lévis
Jean-Pierre Turcotte, préfet, MRC de L'Île-d'Orléans
Steeve Verret, conseiller municipal, Québec

LE COMITÉ DE SUIVI ET DE RÉVISION DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – RIVE-NORD

PRÉSIDENT

Steeve Verret, conseiller municipal, Québec

AUTRES MEMBRES

Louise Brunet, préfet, MRC de La Jacques-Cartier
Parise Cormier, préfet, MRC de La Côte-de-Beaupré
Laurent Proulx, conseiller municipal, Québec
Dominique Tanguay, conseillère municipale, Québec
Jean-Pierre Turcotte, préfet, MRC de L'Île-d'Orléans

LES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS

COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Guy Dumoulin, conseiller municipal, Lévis

CORPORATION DU BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER

Louise Brunet, préfet, MRC de La Jacques-Cartier

ORGANISME DE BASSINS VERSANTS CHARLEVOIX-MONTMORENCY

Parise Cormier, préfet, MRC de La Côte-de-Beaupré

ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DE LA CAPITALE

Steeve Verret, conseiller municipal, Québec

L'ÉQUIPE DE LA CMQ (AU 31 DÉCEMBRE 2015)

DIRECTION GÉNÉRALE ET TRÉSORERIE

Marc Rondeau, directeur général et trésorier
Suzanne Labrosse, adjointe administrative
Suzanne Fortin, technicienne à l'administration
Andréane Choinière, préposée au secrétariat et réceptionniste

SECRÉTARIAT ET GREFFE

Marie-Josée Couture, avocate, secrétaire corporative et adjointe à la direction générale
Dyann Bédard, agente de secrétariat

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Carole Beauregard, coordonnatrice
Claude Langlois, conseiller en aménagement
Myriam Poulin, avocate, conseillère en aménagement et conseillère juridique
Chantal Prud'Homme, conseillère senior en paysage
Marianne Thibault, conseillère en aménagement

COMMUNICATIONS ET PLANIFICATION

Benoît Massicotte, coordonnateur
Chantal Gendron, conseillère en planification et recherche

ENVIRONNEMENT

Alexandre Bélanger, conseiller en environnement
Charles-Éric Bernier, conseiller en aménagement

GÉOMATIQUE ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Bruno Labonté, coordonnateur
Gilles Lavoie, conseiller en géomatique et en technologies de l'information
Caroline Lavoie, technicienne en géomatique
Charlotte Menin, technicienne en géomatique

GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT

Robert Masson, coordonnateur
Anthony Kish, conseiller

PLAN D'ACTION POUR LA PROTECTION DES PRISES D'EAU MUNICIPALES

François Morneau, conseiller spécial et coordonnateur

PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – RIVE-NORD

Luce Bergeron, coordonnatrice

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGROALIMENTAIRES

Pierre Bouffard, coordonnateur

TRANSPORT ET MOBILITÉ

Nabila Bachiri, conseillère senior en mobilité durable

ÉTUDIANTS OU FINISSANTS EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Amélie Carignan (été)
Antoine Maranda (été)
Jean-Philippe Simard (été)

LES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE



MUNICIPALITÉS	POPULATION[1] 2016	SUPERFICIE TERRESTRE DU TERRITOIRE (KM²)[2]	POTENTIEL FISCAL ($)[3] 2016	RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE ($)[4] 2015
AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC	**577 167**	**547,4**	**80 938 221 300**	**72 206 942 733**
Québec	540 994	453,8	75 513 253 000	67 283 109 035
L'Ancienne-Lorette**	17 096	7,7	2 097 362 500	1 947 540 103
Saint-Augustin-de-Desmaures**	19 077	85,8	3 327 605 800	2 976 293 596
VILLE DE LÉVIS	**144 147**	**447,5**	**18 324 317 300**	**16 769 153 766**
MRC LA JACQUES-CARTIER	**41 756**	**1 503,5**	**6 619 220 700**	**6 236 177 372**
Fossambault-sur-le-Lac	1 897	11,2	394 040 500	387 628 665
Lac-Beauport	7 577	62,2	1 290 553 700	1 281 886 619
Lac-Delage	624	1,6	105 472 200	92 993 040
Lac-Saint-Joseph	249	33,3	321 010 300	332 387 541
Sainte-Brigitte-de-Laval	7 171	108,3	769 083 100	714 773 413
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	7 380	119,7	901 245 900	824 546 845
Saint-Gabriel-de-Valcartier	3 100	435,3	898 986 700	754 436 872
Shannon	5 854	63,5	633 705 800	595 013 730
Stoneham-et-Tewkesbury	7 904	668,5	1 305 122 500	1 252 510 647
MRC LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ	**27 495**	**646,5**	**3 902 848 100**	**3 602 564 235**
Beaupré	3 628	22,6	733 998 400	676 813 393
Boischatel	7 260	20,0	1 001 380 600	878 994 578
Château-Richer	3 911	232,0	453 499 400	433 448 084
L'Ange-Gardien	3 715	52,6	434 786 900	408 511 095
Sainte-Anne-de-Beaupré	2 810	62,4	312 556 700	278 354 172
Saint-Ferréol-les-Neiges	3 172	84,1	646 163 100	616 182 357
Saint-Joachim	1 489	42,3	141 247 000	138 378 086
Saint-Tite-des-Caps	1 508	130,0	178 728 300	171 394 815
Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	2	0,5	487 700	487 656
MRC L'ÎLE-D'ORLÉANS	**6 654**	**194,6**	**1 318 752 500**	**1 301 466 263**
Sainte-Famille	837	50,7	148 896 000	147 099 586
Sainte-Pétronille	1 008	4,3	188 715 400	197 374 788
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	510	29,0	139 765 500	135 890 384
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	968	43,5	256 478 900	244 012 488
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	1 608	34,9	326 758 100	338 146 729
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	1 723	32,3	258 138 600	238 942 290
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC	**797 219**	**3 339,5**	**111 103 359 900**	**100 116 304 370**

SOURCES : 1. GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 16 DÉCEMBRE 2015, DÉCRET 1125-2015 CONCERNANT LA POPULATION DES MUNICIPALITÉS DÉCRÉTÉE POUR L'ANNÉE 2016. 2. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, RÉPERTOIRE DES MUNICIPALITÉS, 2016. 3. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, COMPILATION SPÉCIALE 4. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE, DONNÉES DÉTAILLÉES POUR CHAQUE MUNICIPALITÉ, EXERCICE FINANCIER 2015.HTTP://WWW.MAMROT.GOUV.QC.CA/FINANCES-INDICATEURS-DE-GESTION-ET-FISCALITE/INFORMATION-FINANCIERE/PROFIL-FINANCIER-ET-AUTRES-PUBLICATIONS/RICHESSE-FONCIERE-UNIFORMISEE/#C6278

ÉTATS FINANCIERS

2015



ÉTAT FINANCIERS 2015

AU 31 DÉCEMBRE 2015

	2015	2014
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	102 571	313 557
Placements temporaires	5 280 579	3 058 461
Débiteurs	104 829	112 750
Prêts		
Placements à long terme		
Participations dans des entreprises municipales		
Actif au titre des avantages sociaux futurs		
Autres actifs financiers		
	5 487 979	**3 484 768**
PASSIFS		
Découvert bancaire		
Emprunts temporaires		
Créditeurs et charges à payer	407 830	809 338
Revenus reportés		794 200
Dette à long terme	1 713 800	
Passif au titre des avantages sociaux futurs		
	2 121 630	**1 603 538**
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	**3 366 349**	**1 881 230**
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations	222 851	258 950
Propriétés destinées à la revente		
Stocks de fournitures		
Autres actifs non financiers	17 136	11 284
	239 987	270 234
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	**3 606 336**	**2 151 464**

ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

	2015		2014
	BUDGET	RÉALISATIONS	RÉALISATIONS
REVENUS			
Taxes			
Compensation tenant lieu de taxes			
Quotes-parts	4 352 444	4 352 444	3 887 937
Transferts	393 750	2 295 454	370 007
Services rendus			
Imposition de droits			
Amendes et pénalités			
Intérêts	20 000	46 994	41 140
Autres revenus	5 000	42 711	91 376
	4 771 194	**6 737 603**	**4 390 460**
CHARGES			
Administration générale	1 946 904	1 613 099	1 869 882
Sécurité publique			
Transport	511 596	658 752	384 720
Hygiène du milieu	985 240	872 064	722 769
Santé et bien-être			
Aménagement, urbanisme et développement	1 492 444	2 107 760	2 499 589
Loisirs et culture			
Réseau d'électricité			
Frais de financement	64 358	31 056	28 137
	5 000 542	**5 282 731**	**5 505 097**
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	**(229 348)**	**1 454 872**	**(1 114 637)**
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
IMMOBILISATIONS			
Amortissement	97 248	76 981	97 247
	97 248	**76 981**	**97 247**
FINANCEMENT			
Financement à long terme des activités de fonctionnement		987 500	794 200
Remboursement de la dette à long terme	(67 900)	(67 900)	( )
	(67 900)	**919 600**	**794 200**
AFFECTATIONS			
Activités d'investissement	( )	(40 882)	(14 053)
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Excédent de fonctionnement affecté	200 000	866 494	957 404
Réserves financières et fonds réservés		(2 169 826)	232 753
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs			
	200 000	**(1 344 214)**	**1 176 104**
	229 348	**(347 633)**	**2 067 551**
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES		**1 107 239**	**952 914**

ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

	2015		2014
	BUDGET	RÉALISATIONS	RÉALISATIONS
REVENUS D'INVESTISSEMENT			
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
IMMOBILISATIONS			
Acquisition			
Administration générale		(31 352)	
Sécurité publique			
Transport			
Hygiène du milieu			
Santé et bien-être			
Aménagement, urbanisme et développement		(9 530)	(14 053)
Loisirs et culture			
Réseau d'électricité			
		(40 882)	**(14 053)**
FINANCEMENT			
Financement à long terme des activités d'investissement			
AFFECTATIONS			
Activités de fonctionnement		40 882	14 053
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté			
Excédent de fonctionnement affecté			
Réserves financières et fonds réservés			
		40 882	**14 053**
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES			



Communauté métropolitaine de Québec

ÉDIFICE LE DELTA III
2875, boulevard Laurier, 10e étage, bureau D3-1000, Québec (Québec) G1V 2M2
Courriel : info@cmquebec.qc.ca | Téléphone : 418 641-6250 | **www.cmquebec.qc.ca**

Bâtir. Dans un même esprit.